

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2025011 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 10/02/2025

Objet : CREATIONS DE POSTES

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Date de télétransmission : 20/02/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2025-011 Cr_ations de postes.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20250210-2025011-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 20/02/2025

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	3
Représentés :	0
Excusés :	2
QUORUM	3

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, au jour du dix février à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 3 février 2025.

Étaient présents : BAYLAC Sandrine, BOUCHE Joël, POUMIROL Émilienne

Étaient excusés : HÉBRARD Gilbert, LLORCA Jean-Louis

OBJET : Créations de postes

Conformément à l'article 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant que :

- Il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Ainsi, afin de répondre aux besoins de l'établissement et dans le respect du protocole d'accord en date du 26 septembre 2022 entre le SDIS de la Haute-Garonne et les organisations syndicales, il est proposé les créations de postes suivantes :

- = Un emploi de chargé de maintenance et de travaux au service patrimoine au sein du groupement technique :

Cet emploi à temps complet sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux (aux grades de technicien, technicien principal 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe) relevant de la catégorie B)

L'agent sera placé sous l'autorité du chef du service patrimoine, il aura notamment pour missions :

- o Le suivi de la maintenance et de l'entretien des centres d'incendie et de secours, suivi administratif et financier des marchés publics ;
- o La définition des cahiers des charges, suivi et coordination des travaux, animation des réunions de chantier, suivi du planning jusqu'à la réception des travaux, suivi administratif et financier, suivi des marchés et des garanties contractuelles dans le cadre des travaux de rénovation et de réparation des centres d'incendie et de secours ;
- o La gestion des fluides (eau, gaz, électricité) des sites du SDIS et de l'outil informatique associé ;

20 FEV. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

- L'évaluation des consommations et force de propositions pour la réalisation d'économies d'énergie ;
- Le pilotage des gestions techniques des bâtiments (GTB) ;
- La rédaction du cahier des charges des marchés de maintenance et d'entretien, la consultation des entreprises, l'analyse des offres, le suivi des prestations réalisées, le suivi comptable, le bilan annuel, la préparation budgétaire année N+1.

Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

- Un emploi de magasinier « habillement » au service logistique au sein du groupement technique

Cet emploi à temps complet sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints techniques (grades d'adjoint technique, adjoint technique principal 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe) relevant de la catégorie C.

L'agent sera placé sous l'autorité du responsable du magasin habillement, il aura notamment pour missions :

- La gestion des stocks du magasin habillement ;
- Le suivi et la distribution des effets d'habillement toutes catégories ;
- La mise en œuvre et le contrôle des équipements de protection individuelle (EPI) ;
- L'organisation et le suivi du nettoyage externalisé des tenues textiles et EPI cat3 ;
- La gestion et le suivi des produits d'entretien sous forme dématérialisée ;
- La gestion et le suivi de la papeterie sous forme dématérialisée ;
- La participation à l'élaboration des marchés liés à l'habillement ;
- Rédaction des bons de commande et suivi des factures pour l'habillement ;
- Renfort des autres magasins en fonction des besoins.

- Un emploi de chargé de missions « développement durable » au sein du pôle ressources et soutien

Pour répondre aux préoccupations environnementales, le service départemental d'incendie et de secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) souhaite recruter un chargé de mission « développement durable » qui devra proposer et mettre en œuvre la politique de développement durable permettant à l'établissement d'entamer sa bifurcation écologique.

Cet emploi à temps complet sera occupé par un fonctionnaire du cadre d'emplois des techniciens (grades de technicien, technicien principal 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe) ou du cadre d'emplois des rédacteurs (grades de rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe) relevant de la catégorie B, ou du grade d'ingénieur ou attaché relevant de la catégorie A.

L'agent sera placé sous l'autorité de la sous-directrice ressources et soutien, il aura notamment pour missions de :

- Réaliser un état des lieux du contexte juridique applicable à l'établissement, des actions qu'il a déployées et des pistes de travail envisageables,
- Aider à la définition du projet de l'établissement dans le domaine du développement durable,
- Être force de proposition pour la mise en place de nouvelles actions et instaurer une démarche participative sur la thématique de la transition écologique auprès de tous les agents,
- Coordonner et suivre les actions mises en place au sein de l'établissement,
- Conseiller et accompagner les groupements et services afin d'intégrer, dans leur pratique quotidienne et dans les actions menées, les principes et objectifs du développement durable,
- Animer ou participer à des groupes de travail,
- Préconiser, faire réaliser des diagnostics et en assurer le suivi,
- Mener des campagnes de sensibilisation et de formation et piloter des évènements fédérateurs,
- Valoriser les actions menées par le SDIS 31 par une communication interne et externe, grâce à des supports de communication adaptés,

20 FEV. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex

- Participer à la réflexion sur la stratégie d'achats de l'établissement et sur les clauses à prévoir dans les marchés publics pour favoriser la protection de l'environnement,
- Participer à la rédaction des documents règlementaires tels que le rapport sur la situation en matière de développement durable ou l'annexe environnementale du budget, dite « budget vert ».

Cet emploi pourrait être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique.

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT les créations de postes tels que décrits ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD

P.O.


20 FEV. 2025

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex